

3LF AUBERGENVILLE
Société civile au capital de 3.000 euros
Siège social : 32 rue du Clos Reine 78410 Aubergenville
828 475 004 R.C.S. Versailles
(la « **Société** »)

**DÉCISIONS ÉCRITES DE LA GERANCE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente-et-un décembre,

Thésée BidCo, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 32 rue du Clos Reine, 78410 Aubergenville, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 942 317 850 R.C.S. Versailles, agissant en sa qualité de gérant de la Société (le **Gérant** ou **Thésée BidCo**), connaissance prise des éléments suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société (les **Statuts**) ;
- les décisions écrites de l'associé de la Société prises par acte sous seing privé en date du 23 décembre 2025 qui, aux termes de la 5^{ème} décision, connaissance prise du projet par Thésée BidCo d'apport en nature de 2.999 parts sociales de la Société, numérotées de 2 à 3.000 (**l'Apport**), au profit de la société Thésée Data Center, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32 rue du Clos Reine, 78410 Aubergenville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 823 643 697 (**Thésée**) :
 - a décidé, en tant que de besoin, d'agréer expressément Thésée en qualité de nouvel associé de la Société en cas de réalisation de l'Apport, à compter de la date de réalisation de l'Apport ; et
 - a donné tous pouvoirs au gérant de la Société, en cas de réalisation de l'Apport, à l'effet de modifier les statuts de la Société aux fins de modifications des articles 6 (Apports) et 7 (Capital social) pour refléter la réalisation de l'Apport (la **Délégation**) ;
- la version signée du traité d'apport en date de ce jour conclu entre Thésée BidCo et Thésée (le **Traité d'Apport**) ;
- la réalisation de l'Apport en date de ce jour conformément aux stipulations du Traité d'Apport, à la suite notamment de l'approbation définitive par Thésée en date de ce jour (i) du Traité d'Apport, (ii) de l'Apport, de son évaluation et de ses modalités de rémunération ainsi que (iii) de l'augmentation corrélative du capital social de Thésée dans les conditions prévues par ledit Traité d'Apport ; et
- le projet de nouveaux statuts de la Société, modifiés aux articles 6 (Apports) et 7 (Capital social) pour refléter la réalisation de l'Apport,

a pris ce jour les décisions écrites ci-après :

PREMIERE DECISION
Modification des Statuts à la suite de la réalisation de l'Apport

Le Gérant **prend acte** de la réalisation de l'Apport en date de ce jour et, par conséquent, agissant en vertu de la Délégation, **décide** de modifier comment suit les articles 6 (Apports) et 7 (Capital social) des Statuts afin de refléter la réalisation de l'Apport :

6. APPORTS

Lors de la constitution de la Société,

- *3 LA FONCIERE, a apporté à la Société une somme en numéraire de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) euros correspondant à deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, souscrites en totalité et libérées lors de leur souscription ; et*
- *GROUPE IDEC INVEST, a apporté à la Société une somme en numéraire de un euro (1 €) correspondant à une (1) part sociale d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, souscrites en totalité et libérées lors de leur souscription.*

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 20 septembre 2024, les sociétés 3 LA FONCIERE et GROUPE IDEC INVEST ont respectivement cédé le 30 octobre 2024 leurs parts à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, de la façon suivante :

- *1 469 parts par 3 LA FONCIERE numéro de 1 531 à 2.999*
- *1 part par GROUPE IDEC INVEST numéro 3 000*

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 9 juillet 2025 (tel que modifié par la suite le cas échéant), la société 3 LA FONCIERE et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ont respectivement cédé le 23 décembre 2025 leurs parts à la société Torus BidCo (renommé à cette même date Thésée BidCo), de la façon suivante :

- *1 530 parts par 3 LA FONCIERE numéro de 1 à 1530*
- *1 470 parts par CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS numéro de 1 531 à 3 000.*

Aux termes d'un traité d'apport en date du 31 décembre 2025, la société Thésée BidCo a apporté 2 999 Parts, numérotées de 2 à 3 000, à la société Thésée Data Center.

7. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 3 000 € (trois mille euros) à la suite des apports mentionnés ci-dessus. Il est divisé en 3 000 Parts d'une valeur nominale de 1 euro chacune, numérotées _____ de _____ 1 _____ à 3 000 qui sont détenues comme suit :

- *1 Part détenue par la société Thésée BidCo, numérotée 1 ; et*
- *2 999 Parts détenues par la société Thésée Data Center, numérotées de 2 à 3 000.*

Cette décision est prise par le Gérant.

DEUXIEME DÉCISION
Pouvoirs pour accomplir toutes formalités

Le Gérant **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi relativement à une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent acte sous seing privé.

Cette décision est prise par le Gérant.

* * *

Le Gérant



Thésée BidCo

Représentée par Paola Rastelli